

CONDITIONS GÉNÉRALES DES PRESTATIONS A DOMICILE

Les présentes Conditions générales de prestations au domicile des Clients concernent les services proposés par **Animaux Garderie 87**, entreprise individuelle représentée par Mme ZIGRAND Caroll, dont le siège social est situé Pressac, 87510 Saint-Gence.

SIRET : 750.018.947.00010 – APE 9609ZP.

Services

Les services comprennent : visite à domicile, promenade et taxi animalier, tels que **détaillés sur le présent site**.

Pour les prestations de visite à domicile et de promenade canine, il est prévu qu'un contrat préalable soit signé entre le client et Animaux Garderie 87.

Lors de ces prestations, la nourriture, la litière et les éventuels traitements médicamenteux sont à charge des clients.

Pour les promenades canines, les chiens de première et deuxième catégorie doivent obligatoirement être en règle, muselés et tenus en laisse, conformément à la réglementation.

Horaires d'intervention

Animaux Garderie 87 intervient 7j/7 toute l'année, de 8 h à 23 h, et se rend disponible 24 h/24 en cas d'urgence vétérinaire.

Zone d'intervention

Quatre zones d'intervention ont été définies pour la tarification : la zone Blanche correspondant à toute prestation effectuée à 5 km ou moins du lieu-dit Pressac, situé entre Nieul et Saint-Gence (87510), la zone Bleue à toute prestation effectuée entre 6 et 10 km depuis ce même endroit, la zone Verte à toute prestation effectuée entre 11 et 15 km depuis ce même endroit, et la zone Rose à toute prestation effectuée entre 16 et 20 km depuis ce même endroit

Animaux Garderie 87 peut intervenir au-delà de cette distance, mais avec une facturation kilométrique spécifique supplémentaire.

Tarifs et paiement

Les tarifs, mentionnés en euros, sont indiqués sur la page correspondante du présent site. Ils sont indiqués H.T. (TVA non applicable, art. 293 B du CGI). Pour toute prestation effectuée entre 23h et 8h, une majoration tarifaire de 50 % sera appliquée.

Le règlement s'effectue en 2 temps, soit un acompte de 30% à la signature du contrat puis le solde sur présentation de la facture une fois la prestation effectuée, par espèces, chèque, virement bancaire ou chèque emploi service.

Engagements

Engagements d'Animaux Garderie 87

Animaux Garderie 87 s'engage, lors de ses interventions :

- à ne jamais remettre les clés du domicile de ses clients à une tierce personne
- à ne jamais se faire accompagner par une tierce personne
- à conserver la discrétion la plus absolue sur les informations de toute nature concernant ses clients
- à respecter la propriété de ses clients et n'utiliser que les équipements concernant l'animal gardé
- à conduire l'animal chez le vétérinaire si besoin et tenir le propriétaire informé.

Animaux Garderie 87 s'engage également à apporter toute l'affection et l'attention nécessaire aux animaux qui lui seront confiés, ainsi qu'à toujours veiller à leur bien-être, leur santé, leur hygiène et leur sécurité.

En cas de nécessité, Animaux Garderie 87 peut prendre l'initiative d'effectuer des dépenses urgentes, en particulier si l'animal vient à manquer de nourriture ou si un transport chez le vétérinaire habituel ou de garde le plus proche s'impose. Les frais occasionnés seront alors remboursés intégralement par le client, après présentation des justificatifs par le prestataire.

Engagements des clients

Les clients s'engagent à fournir le matériel nécessaire à l'accomplissement de la prestation : laisse, longes, harnais, eau, nourriture, litière, jeux, médicaments, produits d'entretien, brosses...

Pour les visites à domicile, les clients s'engagent à fournir un double des clés, qui leur seront rendues à la fin de la prestation aux dates et heures convenues par les deux parties. Pour les promenades canines, les clients s'engagent à donner au prestataire un accès pour la prise en charge de l'animal et son retour.

Les clients s'engagent également à présenter le carnet de santé à jour et la carte d'identification de chaque animal concerné.

Emploi et qualification

Animal Friend Services intervient en qualité de prestataire de services auprès des animaux dits « de compagnie » (chiens et chats et autres espèces domestiques). A ce titre, Animaux Garderie 87 déclare détenir tous les agréments obligatoires pour exercer à titre professionnel auprès de ces animaux :

Attestation de Connaissances Chiens, Chats et Autres Espèces Domestiques n° 2019/3085-139B

Assurances

Animaux Garderie 87 a souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle et une assurance pour le transport des animaux chez la compagnie HISCOX.

Délai de rétractation et gestion des litiges

Conformément aux dispositions de la loi Hamon n° 2014-344 du 17/03/2014, les clients disposent d'un délai de rétractation de 14 jours à la signature de leur engagement. Dans le cas où la prestation est effectuée dans un délai inférieur à 14 jours à partir de la signature du contrat, il est convenu que les clients ne feront pas usage de leur droit.

En cas de litiges, le tribunal de commerce de Limoges sera seul compétent.